



## **INSCRIPTIONS à l'ECOLE de SAINT-JEAN-D'AULPS**

**pour l'ANNEE SCOLAIRE : 2022/2023**

(pour les enfants nés en 2019 et les nouveaux arrivants)

### **I – Inscription en mairie :**

Se présenter en mairie avec :

- Le livret de famille,
- Si parents séparés : autorisation du 2ème parent obligatoire,
- Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois**,
- Le carnet de vaccinations à jour (**DTP obligatoire**),
- L'autorisation du maire de votre commune de résidence  
(pour les enfants venant d'une autre commune),
- Fiche de renseignements à compléter (à retirer en mairie),
- Le certificat de radiation de l'école précédente.

### **II – Inscription à l'école :**

Après avoir pris rendez-vous avec la Directrice Mme MARTIN,  
par tel : 04.50.79.64.97  
ou par mail : ce.0740570t@ac-grenoble.fr,

Se présenter à l'école maternelle avec :

- L'attestation de la mairie,
- Tous les documents notés ci-dessus.